

Critères pour la promotion des offres touristiques en région Centre-Val de Loire - Système d'Information Touristique (SIT) – 08/06/2016

Pour être promues sur les dispositifs régionaux (web ou print), les offres touristiques de la région Centre-Val de Loire doivent :

1. Etre référencées dans la base de données régionale,
2. Répondre aux questionnaires web ou papier adressés par les agences départementales ou comité régional du tourisme,
3. Etre en règle vis à vis de la réglementation en vigueur (déclarations, hygiène, sécurité, accueil du public, ...)
4. Accepter que leurs données soient diffusées à des fins de promotion de la destination,
5. Répondre aux critères ci-dessous, selon le type d'offre :

Pour les hébergements :

Hôtels : Classement Atout France ou chaînes ou labels All Seasons, Best Western, Brit Hôtel, Campanile, Châteaux et Hôtels Collections, Citotel, Clarion, Comfort Hotel, Contact Hotel, Etap Hotel, F1, Ibis, Interhotel, Kyriad, Logis, Mercure, Novotel, Première Classe, Quality, Relais du Silence, B&B, Balladins, Grandes Etapes Françaises, Holiday Inn, Océania, Quick Palace, Relais&Châteaux, Clés Vertes, HotelCert, Qualité Tourisme

Résidences de tourisme : classement Atout France ou chaînes ou labels Center-Parcs, Pierre et Vacances, Adaggio Access (ex Citéa), Qualité Tourisme, Clés Vertes

Campings : classement Atout France ou chaînes ou labels Camping Qualité, Yelloh Villages, Sunelia, Clés Vertes

Parcs Résidentiels de Loisirs : classement Atout France (régime hôtelier)

Autres hébergements de plein-air : Aires de campings classées ou labellisées (Gîtes de France, Bienvenue à la Ferme,)

Aires camping-car : Aires de stationnement et de service pour camping-cars (y compris celles situées dans des campings classés) = aires d'accueil, aires de services,...

Villages Vacances : classement Atout France et agrément tourisme social ou chaînes ou labels Ethic Etapes, Qualité Tourisme

Auberges de jeunesse : FUAJ, LFAJ, agrément DDCSPP

Centres de séjour et autres hébergements collectifs : Ethic'Etap ou adhésion UNAT, agrément DDCSPP, Gîtes d'enfants Gîtes de France ou Accueil Paysan

Gîtes étape et séjour : Gîtes de France, agrément DDCSPP, Accueil Paysan, Bienvenue à la Ferme

Meublés de tourisme : Meublés classés ou meublés labellisés Gîtes de France, Clévacances, Accueil Paysan, Maisons Passions et déclarés en mairie.

Chambres d'hôtes :

- Labellisées Gîtes de France, CléVacances, Bienvenue au château, Fleurs de Soleil, Accueil Paysan, Châteaux Hôtels Collections, Hébergements Nature et patrimoine (PNR), Maisons Passions, Châteaux-France, Chambre d'hôtes référence ® (OT de France), Bienvenue à la Ferme et déclarées en mairie.

- Déclarées en mairie, non labellisées mais présentes dans les guides suivants : "Michelin Rouge", "Routard-nos meilleurs chambres d'hôtes en France", "Rivages-maisons d'hôtes de charmes", "Alastairs Sawdays", "MD Perrin-Chambres d'hôtes (guides de l'année en cours).

Hébergements "insolites" ou autres : Adhésion à une marque/ label (ex : Roulottes de Campagne, Gîtes de France...) ou sinon vérification des critères de la réglementation la plus proche de la prestation (déclaration préalable, permis de construire...). Hébergements Fluvial = Péniche hôtel, house boat.

Pour la restauration :

Restaurants : Titre de Maitres restaurateurs + Qualité Tourisme ou Guides : Bottin Gourmand, Gault et Millau, Michelin Rouge, Michelins Verts, Routard "Nos meilleurs restos en France", Maîtres cuisiniers, Fermes Auberges « Bienvenue à la Ferme », Restaurateurs de France, Logis ou groupements : Cuisineries Françaises (ex Cuisineries Gourmandes), Tables gourmandes du Berry, Cuisines en Loir et Cher et autres groupements départementaux si sélectionnés par ADT.

Vins et produits du terroir :

- Caves : labels caves touristiques BIVC et Interloire
- Bars à vins = RCS + carte de vins régionaux en majorité
- Produits du terroir : Bienvenue à la ferme, AOC, labels départementaux (Saveurs et Terroirs berrichons, Terre d'Eure-et-Loir, Terroirs de Loire, ..), labels rouges, chambre des métiers, label régional "C du Centre"

Pour les lieux de visite :

Monuments, musées et sites : Sites de la démarche d'excellence des grands sites du Val de Loire + Sélections départementales : sites ouverts aux publics,

- 28 : 40 jours /an
- 37 : 45 jours en juillet et août + ERP + outil d'interprétation ou intérêt majeur dans guides Michelin, Routard ou Géo ou Qualité Tourisme

Galleries d'art et lieux d'exposition : sélections départementales.

Parcs de loisirs ou à thèmes : Sélection départementale + sites ouverts aux publics :

- 28 : 40 jours/an
- 37 : ouverts 45j en juillet et août + ERP

Découvertes nature : PNR, sentiers, sites d'observation + sélections départementales : Espaces Naturels Sensibles (36 et 37), sites référencés par le conservatoire régional (28 et 45) ou analyse du caractère touristique de la prestation (37).

Parcs et jardins : démarche qualité régionale "Escapades aux jardins" + sélections départementales :

- 37 : ministère culture, inscription MH, ouverts 45 jours en juillet et août
- 28 : 40 jours/an (sauf jardins publics) + visites structurées
- 36 : dont Jardins Remarquables
- 41 : ouverts au public APJRC
- 45 : ouverts au public

Visites de villes (visites libres) : Plus Beaux Villages, Plus Beaux Détours, Villes d'Art et d'Histoire, Ville avec outil d'interprétation + sélections départementales signalement dans guides Michelin, Géo ou Routard (37)

Visites guidées patrimoine : Sélections départementales de villes proposant des visites guidées (28, 36 et 41) ou accompagnées, petits trains touristiques de ville,...

Pour les manifestations :

Fêtes et manifestations : Fêtes et manifestations d'intérêt régional ou départemental, sélectionnées par les ADT et, éventuellement complétées par le CRT (via ses partenaires régionaux : Interloire, BIVC, APJRC, ...) + toutes les manifestations se déroulant dans un grand site de la démarche d'excellence ou un jardin "Escapades au jardin".

Pour les activités :

Loueurs de vélos (points de location et points de dépôts) : labellisés La Loire à Vélo ou Accueil Vélo pour les points de location + sélections départementales : inscription RCS, OTSI déclaré. Pour les points de dépôt, seulement ceux des loueurs labellisés.

Itinéraires vélos : Véloroutes et boucles du schéma régional des véloroutes et voies vertes

Routes et trains touristiques : Sélections départementales

Cours de cuisine, académie des vins : Sélections départementales

Art et artisanat : Sélections départementales : activités typiques, productions locales

Marchés : Marché des producteurs de Pays (liste chambres d'agriculture) + sélections départementales : gastronomie et terroir, artisanat et shopping

Sorties nature : Sélections départementales listes PNR, Indre nature, LPO, ONF...

Randonnées pédestres : pour le niveau régional les 3 GR, 2 GRP (rando pays - boucles), PR (Promenades et rando => topoguide des 60 itinéraires.

Canoë : location touristique ou balade accompagnée FFCK et agrément DDCSPP + sélections départementales (36, 41 et 45).

Equestre : labellisés Tourisme équestre + label Brenne + centres équestres DDJS + sélections départementales (36, 41 et 45).

Fluvial : Bateaux promenades (LOI) : certificat du bateau + agrément transport public de passager + attestation d'assurances pour la plaisance. Coches (ASC Itinérants).

Golf : Homologués FFG et acceptant les green-fees

Bases de loisirs : Avec ou sans baignades et activités nautiques : sélections départementales + DDJS et réglementation en vigueur, plans d'eau et rivières aménagées, baignades surveillées

Piscines : ouvertes au public en été + sélections départementales

Survols aériens : DDJS, agrément transport public de passager, adhérents fédérés : montgolfière, avion, hélicoptère + sports aériens ULM, planeurs, parachute (36)

Autres activités : sélections départementales (char à voile, accrobranche,etc.)

Pour les organismes d'informations :

Offices de tourisme : OTSI classés Office de tourisme de France

Maisons des parcs : PNR (= PCU centre d'interprétation)

Organismes institutionnels : promotion au niveau régional pour ADT et CRT.

Pour le tourisme d'affaires :

Lieux de séminaires : labellisés Destination Séminaire

En complément des critères cités ci-dessus, les ADT peuvent sélectionner et mettre en promotion régionale des offres ou prestations dont l'intérêt et la qualité le justifient, sous réserve du contrôle de la prestation et de la vérification du respect de la réglementation. L'ADT est alors garant de la qualité de l'offre.

Glossaire :

APJRC : Association des Parcs et Jardins en Région Centre

ASC : Activités Sportives et Culturelles (bordereau de la base de données)

BIVC : Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre

ADT : Agence Départementale du Tourisme

CRT : Comité Régional du Tourisme

DDCSPP : agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (regroupement avec DDCSPP maintenant)

ERP : Etablissement Recevant du Public

FFCK : Fédération Française de Canoë Kayak

FUAJ : Fédération Unie des Auberges de Jeunesse

GR : chemin de Grande Randonnée

GRP : chemin de Grande Randonnée de Pays

LFAJ : Ligue Française des Auberges de Jeunesse

LOI : Equipements de Loisirs (bordereau de la base de données)

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

MH : Monuments Historiques

OT de France : Office de Tourisme de France

OTSI : Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative

PCU : Patrimoine Culturel (bordereau de la base de données)

PNR : Parc Naturel Régional

SIT : Système d'information touristique

UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme